



Flash - infos

MOT DU MAIRE

Tout d'abord j'espère que vous avez passé de bonnes vacances, même si les contraintes sanitaires ont limité nos loisirs. Qu'il est bon de pouvoir profiter de moments simples et conviviaux partagés entre la famille et les amis loin du tumulte quotidien des médias qui nous abreuvent d'images et de discours moroses.

Avec la rentrée de septembre, la vie reprend son cours avec les inscriptions aux diverses activités culturelles et sportives ainsi qu'à la vie associative du village plus que jamais nécessaire pour faire revivre le lien social.

Nous ferons au mieux pour vous soutenir dans vos différents projets.

Armand CHAUMONT

INFORMATION GENERALE

Quand nos amis les chiens deviennent les bêtes noires de nos propres voisins.

Chiens non tenus en laisse dans le village, déjections canines ou encore aboiements incessants... les mécontentements exprimés au sujet des chiens se situent aujourd'hui au même niveau que les stationnements gênants et le non-respect des heures pour faire du bruit. Pour le bien vivre ensemble, il est important que chacun prenne ses responsabilités dans le respect de tous.

Il en va de la sécurité de chacun qu'un chien, même docile ou réputé l'être, soit tenu en laisse dans le village. Toussieux a la chance d'avoir de nombreux chemins de terre, près de chacun d'entre nous, où l'on peut promener sans laisse, en toute quiétude, nos animaux préférés en parfaite harmonie avec la nature.

Il est nécessaire que chaque maître ramasse les excréments de son animal. Cela n'est plus supportable, ni pour nos employés communaux - qui doivent s'atteler à cette tâche peu agréable - ni pour tous les Toussinois. J'en appelle donc à la civilité de tous les propriétaires de chien pour que cela cesse. Faut-il en arriver à des restrictions ou sanctions pour que chacun prenne ses responsabilités ? Pénaliser une majorité au détriment de quelques propriétaires se moquant des autres ?

Enfin, les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens doivent stopper. Chaque propriétaire est tenu de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage.

Pour information : deux associations de protections animales ont été saisies pour maltraitance.



Armand CHAUMONT

Agenda

14/09

Conseil municipal (ouvert au public)

Mairie TOUSSIEUX

Mémo

Horaires de la déchetterie :

Du 1 avril au 30 septembre 2021 (jours fériés exclus) :

- ◆ du lundi au vendredi de :
 - ◇ 9h à 12h,
 - ◇ 14h à 18h
- ◆ le samedi de 9h à 18h.

Horaires de la bibliothèque :

- ◆ le jeudi soir de 16h45 à 18h45
- ◆ le samedi de 10h à 12h

Horaires de la Commoderie :

- ◆ Le jeudi de 15h30 à 19h
- ◆ Le samedi de 10h à 12h.

Horaires de la Mairie :

- ◆ le mardi matin de 9h à 12h,
- ◆ le jeudi après-midi 14h à 17h30,
- ◆ le vendredi après-midi de 16h à 18h45.

Tél : 04 74 00 19 03

Courriel : mairie@toussieux.fr

Site internet : www.toussieux.fr

PASS SANITAIRE

Il ne vous a pas échappé que depuis quelques temps le pass sanitaire est à la « mode ».
Il est obligatoire pour accéder à de nombreux lieux et nos salles municipales (salle du terrain, périscolaire, bibliothèque n'échappent malheureusement pas à la règle)

Ce qui va encore considérablement compliquer quelques-unes de nos organisations.

Voici quelques précisions sur l'application ou non du pass sanitaire :	Pass sanitaire dès la première personne accueillie	Gestes barrières et port du masque à partir de 11 ans
Marchés ouverts ou couverts		X
Les espaces de dégustations, verre de l'amitié ou repas dans un établissement accueillant du public	X	
Les ventes associatives		X
Les réunions ou assemblées générales d'associations, les conseils municipaux ou réunions d'élus, ou les commémorations		X
Accès à la bibliothèque	X	
Mariage en Mairie ou religieux Démarches administratives		X
50 mètres aux abords des établissements d'enseignement et d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire et extrascolaire.)		X
Activités dans un bâtiment public	X	

Sylvie FROGER



DEPOT D'AMIANTE

Pré-inscription à faire avant le vendredi 17 septembre

Toute personne intéressée devra se préinscrire à la CCDSV, fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois, expliquer le type de déchets qu'elle souhaite apporter (plaque de fibro-ciment, conduit de fibro-ciment, etc.) et apporter une photo de ses déchets amiantés. Seuls les déchets amiantés « entiers » pourront être déposés.

Cette procédure de pré-inscription est obligatoire.

Le prochain dépôt aura lieu le vendredi 15 octobre.



ÉTAT CIVIL



Owen LOUIS est né le 07 juillet à Ecully
Noah RAUFLET est né le 09 juillet à Gleizé
Ayaz YANIK est né le 13 juillet à Gleizé

FELICITATIONS AUX PARENTS

La mairie de Toussieux a célébré trois unions :

Le 3 juillet : Stéphane GIROUX ET Sandrine RATHEAU
Le 23 juillet : Guillaume DUVIVIER ET Mariel ROUX
Le 28 août : Ludovic DUBOST et Isabelle JAMES



FELICITATIONS AUX MARIÉS

A l'occasion des journées du patrimoine, (re)découvrez l'église de Toussieux.

L'église de Toussieux est placée sous la protection de Saint Bonnet, évêque au siège épiscopal de Clermont en 690. Pour expliquer le nom de notre église, une légende prétend que la dépouille du saint aurait séjourné plusieurs jours en l'église de Toussieux, ceci lors de son transfert en 722 du monastère Saint-Pierre à Lyon à sa ville épiscopale de Clermont. Faut-il en déduire qu'à cette époque, il existait déjà un édifice ? Nous ne pouvons répondre à cette question avec certitude. Nous savons seulement qu'une église est mentionnée dans les textes en 1186. Une chapelle gothique fut ajoutée après 1500, le chœur avec un maître-autel dédié à Saint Bonnet a été aménagé après 1700.

La détermination des habitants de Toussieux a abouti à l'érection de leur église en succursale en 1859, ce qui a permis de projeter sa reconstruction. Le conseil municipal de Reyrieux a voté les travaux le 16 mars 1873. Ainsi l'église qui avait été amputée de son clocher à la Révolution et qui était devenue trop petite pour une population grandissante, fut reconstruite en 1876 par l'architecte Jean CARRET, 40 mètres plus au sud de l'ancienne bâtisse. Les habitants de Toussieux ont mis en place une souscription et se sont imposé de lourds sacrifices pour la reconstruction de leur église. Cet effort de la population a encouragé la sous-préfecture de Trévoux à accorder le droit de reconstruction et à apporter un secours financier.

L'église est un bel édifice néogothique bien construit qui comporte de nombreux éléments provenant d'édifices plus anciens : piliers, arcatures et fenêtres gothiques (XV^e et XVI^e siècles).

Elle possède deux chapelles, l'une au nord où se trouve une statue de la vierge en bois doré, l'autre au sud. Dans cette dernière, deux statues du saint sont présentes : celle qui est en bois peint est certainement plus ancienne que l'autre qui est en bois doré. Son autel de Saint Bonnet en marbre de teintes variées accompagne les statues.

Un christ en croix de bois peint domine le sanctuaire autour du maître-autel qui n'a guère conservé que son sol incrusté de marbre. On peut remarquer aussi les deux bénitiers dont un mural qui date de 1774, les fonds baptismaux en pierre de forme octogonale et aux décors gothique, la chaire en bois. Les vitraux signés Augustin Thierry de Lyon datés de 1880 peuvent retenir également l'attention.

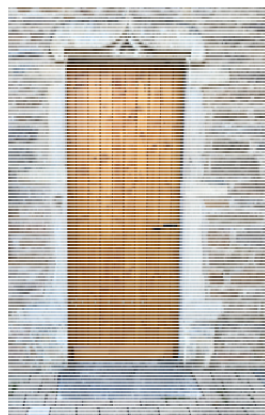
Au-dessus du portail de l'entrée ouest en pierres taillées on lit l'inscription datée de 1743

« Hic Domus dei - est porta coeli » (ici se trouve la maison de Dieu et la porte de ciel).

Lors des nombreuses promenades possibles autour du village, on ne manque pas de poser le regard sur le clocher, qui, à plusieurs endroits, émerge de la verdure. Il possède quant à lui trois cloches qui sont électrifiées depuis 1988 grâce à un don.

Depuis 1992, notre paroisse est groupée avec celles de Saint Bernard et de Saint Didier de Formans et les offices dominicaux y sont célébrés à tour de rôle.

L'an 2000 est, pour notre église, synonyme de rénovation : réfection de la toiture, réparation des fissures et des infiltrations d'eau, rénovation de l'entrée principale.



En 2021, notre église se voit dotée d'une nouvelle porte d'entrée et la porte de la chapelle sud a été rénovée.

Estelle MORIN



VIE AU VILLAGE

Appel aux dons !

Si vous possédez de vieilles photos de notre village, venez les apporter en mairie. Ces photos seront mises en valeur dans le bâtiment.



POUR VOTRE CONTRIBUTION



AMBROISIE

Plateforme Signalement-Ambroisie

Agir contre l'expansion de l'ambroisie est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de toutes et tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place en France !

Tout le monde peut donc participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie aux autorités locales, par quatre canaux différents :

- Sur le site internet www.signalement-ambroisie.fr
- Sur l'application Smartphone « Signalement-Ambroisie »
- Par téléphone 0 972 376 888
- Par mail contact@signalement-ambroisie.fr



Les signalements effectués sont transmis en direct au référent ambroisie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambroisie. Le signalement est à la base du traitement, qui sera le gage de la destruction de la plante avant la grenaison.



Contacts presse : Réseau National de Surveillance Aérobiologique - ☎ 04 74 26 19 48 ; ✉ contact@signalement-ambroisie.fr ; 🌐 <http://www.pollens.fr>

Observatoire des ambrosies : ☎ 01.53.83.71.75 ; ✉ observatoire.ambroisie@fredon-france.fr ; 🌐 <http://www.ambroisie-risque.info/>

🌐 <http://www.ambroisie-risque.info/>

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Sur **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**, par téléphone au 0 972 376 888 ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr. Application disponible sur Google Play et l'App Store

ENTREPRISE TOUSSINOISE

Enfin une cave à vin à Toussieux !

Entre travailler et vivre pour sa passion il n'y a qu'un pas à franchir... et c'est ce qu'a fait **Arnaud Perilli !!!**

Toussinois depuis 2014, amoureux et passionné des vins, il se lance avec sa femme en février 2021 dans la vente de vins de nos meilleures régions.

Sous le charme de la Bourgogne, il crée sa propre marque de vin avec une mise en bouteille directement au domaine.

Avec aujourd'hui une sélection de 18 modèles proposés, entre champagnes, crémant et autres vins, Arnaud se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à les contacter au 06.27.24.71.39 ou par mail :

cavedelatouss@gmail.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



GOUTEZ-MOI ÇA

OUVERT 7/7
LIVRAISON GRATUITE
À DOMICILE